



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transports terrestres nationales (réseaux routier et ferroviaire)

**(1ère échéance de la Directive Européenne n°2002/49/CE du 25 juin
2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans
l'environnement)**

4-Note sur la consultation publique et ses résultats

Le public a eu connaissance de la consultation organisée sur le projet de PPBE par la parution d'un avis dans la rubrique Annonces Légales du journal « La Provence » en date du 6 décembre 2012.

Le projet de PPBE a été mis à disposition du public pendant deux mois, du 4 janvier au 4 mars 2013 inclus :

- **À la Préfecture des Bouches-du-Rhône à Marseille, avec registre officiel ;**
- **Dans les Sous-Préfectures d'Aix-en-Provence, Arles et Istres, avec registre officiel ;**
- **À la Direction départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône à Marseille, avec registre officiel.**

Un avis de mise en consultation (affiche format A3) a également été apposé dans les lieux de consultation.

À l'issue de la consultation, aucune observation n'a été consignée sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux de mise à disposition.

Le PPBE a ensuite été approuvé par arrêté préfectoral du 29 mai 2013.